

Animateur de séance : M. Jean-Charles Guiguen,

Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy

Membres présents : MM. Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Alain Vedrenne,

Membres excusés : MME Véronique Autexier,
MM. Philippe Andrieux, Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon.

**Membre absent
et non excusé :** Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités,
- Civilités,
- Agenda et informations de l'animateur.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Etude des forfaits,
- 2 : Report des rencontres,
- 3 : Homologation des rencontres.

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

4° Questions et informations diverses

1- INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse Véronique Autexier, Philippe Andrieux, Jean-Jacques Raboisson et Bruno Renon qui lui ont fait part de leurs absences.

Formalité : Le PV N° 10 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 25/09/2024 est approuvé, sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : L'animateur a assisté à une réunion à la mairie du Gond-Pontouvre, le lundi 7 octobre, en présence du Directeur Général des Services Techniques, de l'adjoint aux sports, du représentant du club de Ac Gond-Pontouvre et de trois représentants du Gsf Portugais. Ce moment d'échanges était l'occasion de faire le point sur l'utilisation des terrains de la ville et l'éventualité de la signature d'une convention avec la ville de Magnac pour l'utilisation du stade municipal en cas d'intempéries.

2- SUJET(S) « POUR DECISION »

1– Etude des forfaits et amendes :

Forfait(s) et Amende(s)

D4 - Poule B

Fc St Fraise du 05/10/2024 (**3^{ème} forfait = Forfait général**)

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025,

Amende de **77 euros** (Supplément forfait général toute division) en application des Tarifs Généraux 2024/2025.

D4 - Poule C

Fc Rouillac 2 du 05/10/2024 (**2^{ème} forfait**)

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025.

D4 - Poule D

Es Mornac 4 du 05/10/2024 (**2^{ème} forfait**)

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025,A

Amende de **30 euros** (Forfait hors délais seniors) en application des Tarifs Généraux 2024/2025.

CR7 - Poule A

Us Taponnat 2 (Forfait Général)

Par courriel en date du 09/10/2024, le club annonce le forfait général de l'équipe pour le reste de la saison.

Amende de **55 euros** (2^{ème} Forfait) (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025,

Amende de **55 euros** (3^{ème} Forfait) (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025,

Amende de **77 euros** (Supplément forfait général toute division) en application des Tarifs Généraux 2024/2025.

CR7 - Poule B

Es Mornac 5 du 06/10/2024 (1^{er} forfait)

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025.

CR7 - Poule B

Fc Genac Marcillac Gourville 2 du 06/10/2024 (1^{er} forfait)

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025,

Amende de **30 euros** (Forfait hors délais seniors) en application des Tarifs Généraux 2024/2025.

Décision 01 : La Commission valide ces forfaits et amendes

2– Report des rencontres :

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
D1 – Intersport		St Michel Cs – La Couronne Co	12/10/2024	A fixer	
D2 – Intersport	A	La Roche Rivières Fc 2 – Roullet Fc 2	07/09/2024	A fixer	
D2 – Intersport	A	Ruffec Stade 2 – Montbron Usa	07/09/2024	A fixer	
D2 – Intersport	A	La Roche Rivières Fc 2 – Ruffecois Stade 2	12/10/2024	A fixer	
D3	A	Ruffec stade 3 – Chasseneuil Us 2	12/10/2024	A fixer	
D3	B	St Fraigne – St Yrieix As 2	05/10/2024	A fixer	
D3	D	Isle Espagnac Fcc – Nercillac Reparsac Es	28/09/2024	A fixer	
D3	D	Isle Espagnac Fcc – Jarnac Sports 3	05/10/2024	A fixer	
D4	F	Isle Espagnac Fcc 2 – Haute Charente Fc 2	28/09/2024	A fixer	
D4	G	La Couronne 2 – Us Bandiat Foot 3	13/10/2024	A fixer	

CR7	C	La Couronne Co 3 – Us Bandiat Foot 4	13/10/2024	A fixer	
CR7	D	Gente La 3 – Guimps AI	06/10/2024	A fixer	

Décision 2 : La Commission valide ces rencontres « A fixer »

3– Homologation des rencontres :

Décision 3 : La Commission homologue les rencontres des 28 et 29/09 (Matches en Retard) et des 05 et 06/10/2024 (Journée 3) avec les résultats inscrits sur les feuilles de match (FMI), sous réserves des dossiers en instruction auprès des différentes commissions.

3- SUJET(S) « POUR INFORMATION »

Le tirage des Coupes départementales sera réalisé le Vendredi 18 octobre.

4- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE (S)

1° - Etude des courriels/courriers reçus

- Courriel FC ST FRIAGNE, du 203/10/2024, Pris note,
- Courriel LA GENTE, du 04/10/2024, Pris note,
- Courriel AS ST YRIEIX, du 04/10/2024, Pris note,
- Courriel FCC ISLE ESPAGNAC, du 27/09/2024, Pris note,
- Courriel ES MORNAC, des 04 et 05/10/2024, Pris note,
- Courriel FC ROUILLAC, du 04/10/2024, Pris note,
- Courriel US TAPONNAT, du 09/10/2024, Pris note.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 11/10/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°10 du 25/09/2024	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Etude des forfaits et amendes	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Report des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Homologation des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au vendredi 18 octobre 2024 à 17h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

L'animateur,
Jean-Charles Guiguen

Le Secrétaire
Philippe Brandy

